



UNIL | Université de Lausanne
Commission du Personnel
bâtiment Unicentre
CH-1015 Lausanne

Procès-verbal de la Commission du personnel de l'UNIL (CoPers)

Séance n° 27 lundi 2 novembre 2009, 14h00, salle 108, Château
Procès-verbal Henry-Arnaud Thévenet

Présent-e-s

Mmes. Patrizia Ponti

MM. Roberto Baranzini
 Sandro Bertelli
 Emmanuel Fernandes
 Pierre Goloubinoff
 Paul Majcherczyk
 Patrick Michaux
 Henry-Arnaud Thévenet

Excusés

M. Jean-Michel Adam (démissionnaire)
 Juan Manuel Blanco (démissionnaire)
 François Dufresne
 Marc Simond

Ordre du jour

- Approbation de l'ordre du jour et annonce des divers.
1. Validation des procès verbaux du 6 juillet et du 5 octobre.
 2. Communications du Bureau
 3. Elections
 4. Préparation de la rencontre du 30 novembre avec la Direction.
 5. Divers
-

Bureau de la CoPers



Approbation de l'ordre du jour et annonce des divers

Le point 1 est renvoyé à la prochaine séance. L'ordre du jour est approuvé selon cette modification

1. Validation des procès verbaux du 6 juillet et du 5 octobre.

Voir supra.

2. Communications du Bureau

- Lors de la dernière séance avec la Direction, le Président a été informé que l'implémentation de DECFO avance bon train. Les questions générales, comme par exemple celles concernant les laborantInEs et les bibliothécaires, sont réglées, alors que pour les cas individuels il manque souvent une prise de position des Décanats.

En cas de réponse négative, la stratégie des RH serait dans l'idéal une rencontre entre la personne concernée, son supérieur hiérarchique et un représentant des RH. Le responsable doit justifier de l'occupation et du statut de la personne, et si la proposition est refusée, la CoPers a suggéré que soit mené un entretien entre la personne concernée et les RH.

E. Fernandes souligne que dans certains cas, la personne contactée (un membre du Décanat dans la plupart des cas) n'est pas forcément la mieux renseignée sur le travail et/ou le cahier des charges du recourant. Il existe en effet des cas, pour le PAT notamment, dans lesquels le supérieur direct sur le papier n'est pas le responsable *de facto* de la personne employée. Dans un cas comme celui-ci, l'information ne transitera pas forcément par les personnes les plus à même de renseigner l'administration. Il serait souhaitable de mieux renseigner à la fois le personnel et les Décanats de ce genre de situation pour assurer une gestion optimale.

De plus, les personnes directement concernées se sont plaintes du manque d'information sur l'avancement de leur dossier, ce que la CoPers regrette.

- Quant à la question des retraités, la Direction a accueilli la proposition très positivement. La CoPers pourrait se charger de proposer un dossier. Les idées seraient de conserver, pour les retraités, l'adresse e-mail, Unisciences, l'accès aux salles de sport et les Campus Cards. De plus, il serait intéressant d'inviter ces personnes aux cérémonies et fêtes de l'Université et/ou de leur Faculté.

P. Michaux, P. Goloubinoff et H-A Thévenet se chargeront d'établir un dossier de notes à transmettre à la Direction.

- Quant à l'engagement d'un ou une secrétaire, le Bureau a reçu 6 dossiers. Le Bureau se charge de sélectionner les dossiers qui seront discutés par la Commission. Le Bureau, aidé si possible de Mme Serres, recevra les dossiers satisfaisants.

3. Elections

A ce jour, il semblerait que certains sièges de la future CoPers ne pourraient pas être repourvus par manque de candidat-e-s éligibles. Le Président demandera à la Direction que lors du scrutin soient présentées les photos des candidat-e-s, ainsi que le fait que les candidat-e-s sont sortant ou non.

4. Préparation de la séance avec la Direction

- Personne « Welcome » - Lors de l'arrivée d'un nouveau collaborateur, spécialement de l'étranger, la plupart du temps une personne de l'Unité se charge d'organiser l'arrivée, entre autres au niveau des gérances, du contrôle des habitants, des visas, des assurances, etc. Il serait très intéressant que soit mis sur pieds non seulement un guide d'accueil, mais encore une permanence administrative, une personne qui serait chargée de traiter ce genre de cas.
- Quant à la discussion sur les voies hiérarchiques mentionnée au point 1, la CoPers décide de charger le Président de poser la question à Mme Serres lors de leur prochain entretien, et non pas pendant la séance du 30 novembre.
- Enquête sur la satisfaction du personnel : un petit questionnaire a été envoyé à certaines personnes de l'Unil mais, depuis, le personnel concerné n'a pas été informé des suites éventuelles.
- De plus, et pour rappel : le groupe de travail sur les anciens employés se chargera de mentionner le dossier.

5. Divers.

- P. Ponti a été contactée par A. Péclard, au sujet de la Commission des Sports et de leurs activités futures. Il est décidé de convoquer A. Péclard à l'une des prochaines séances de la CoPers, afin de décider d'un plan d'action coordonné.
- Tirage au sort : Un tirage au sort a été effectué pour le concours de la CoPers, M. Vincent Magnin est désigné vainqueur, et gagne donc le prix.

La séance est levée à 15.47

**Prochaine séance CoPers
Lundi 30 novembre 2009, 14h00.**